



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La FFT signe une convention de partenariat avec l'AMF

Paris, le 30 septembre 2020

Ce mercredi 30 septembre, la Fédération Française de Tennis a signé un partenariat avec l'Association des maires de France (AMF) et des présidents d'intercommunalité pour une durée de quatre ans. Cette collaboration, signée à Roland-Garros par le président de la FFT, Bernard Giudicelli, et le président de l'AMF, François Baroin, a pour ambition de renforcer l'interactivité locale inhérente à la pratique des disciplines de la FFT dans le maillage territorial commun à ces deux entités.

Actuellement, 95% des lieux de pratique tennistiques en France appartiennent aux communes et sont mis à disposition des associations qui accueillent les licenciés FFT. En ce sens, la FFT, qui a vocation à encourager et soutenir les efforts de ses clubs affiliés et à coordonner leurs activités, a souhaité s'associer à l'AMF. En effet, de par son réseau représentant plus de 34 000 maires et présidents d'intercommunalité, elle est un acteur privilégié du tennis français.

L'objectif est alors de rapprocher ce réseau, au cœur des pouvoirs publics, à celui des clubs et des comités départementaux de tennis et de mettre en commun leurs compétences pour développer la pratique du tennis, du padel, du beach tennis ou encore du paratennis et de proposer des lieux de pratique adaptés à tous les joueurs et joueuses.

Ce partenariat se structure ainsi autour de trois grands axes :

- des interventions techniques : l'AMF peut, par exemple, solliciter le détachement de personnel fédéral auprès de ses adhérents pour être accompagnés dans des projets de rénovation ou de construction d'équipements sportifs tout comme la FFT peut solliciter l'expertise de l'AMF pour l'élaboration de documents, entre autres, juridiques. Des échanges techniques entre l'AMF et la FFT seront favorisés en amont de toute modification des normes et des règles fédérales en matière d'équipement et d'organisation du jeu.
- Des actions de communication : elles pourront échanger sur des modifications majeures fédérales en matière d'équipement et d'organisation du jeu ou encore pour la mise à disposition par la FFT de supports afin de promouvoir la pratique de ses disciplines, ses licences mais aussi ses actions sociales et solidaires mises en place. Elles s'associeront aussi pour publier des contenus partageant leurs visions communes sur des sujets d'actualité.
- Des actions de développement de services : des sessions de travail seront organisées pour développer des services à destination des structures FFT, des pratiquants mais également des municipalités ou des intercommunalités dans une dynamique d'entraide et de recherche constante d'amélioration.

Veillez trouver, ci-joint, une photo de la signature de la convention de partenariat (crédit-photo : FFT / Jean-Charles Caslot).

La Fédération Française de Tennis
Nicolas BEAUDELIN
Tél. : 01 47 43 48 15 – nbeaudelin@fft.fr
Emmanuelle LEONETTI
Tél. : 01 47 43 56 37 – mleonetti@fft.fr

AMF
Marie-Hélène Galin
Tél. : 01 44 18 13 59
Marie-helene.galin@amf.asso.fr

